



Journée Mécénat et Partenariats

Entreprises et associations : des partenariats réussis en Bourgogne, des clés pour se lancer

Vendredi 21 novembre 2014
DREAL Bourgogne – Dijon

Dossier de presse

Contacts DREAL :

(Mécénat) Fabienne HEBRARD – 03 45 83 20 35 –
fabienne.hebrard@developpement-durable.gouv.fr

(Communication) Fabien GRANGE – 03 45 83 22 75 –
fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr

Contacts DRAC :

(Mécénat et communication) Isabelle BOUCHER-DOIGNEAU – 03 80 68 50 05
isabelle.boucher-doigneau@culture.gouv.fr





Pôle
mécénat
Bourgogne

Financements alternatifs de projets

Mécénat

Associations dating

& Partenariats

Financements alternatifs

Vendredi 21 novembre 2014

Développement
durable

Entreprises

9h – 9h30 : accueil-café

9h30

Ouverture et présentation du contexte et des enjeux nationaux et régionaux des partenariats « entreprises et associations ».

- **Ouverture** par le Préfet de Région et la Directrice de la DREAL.
- **Présentation du Pôle Mécénat en Bourgogne** par la DREAL et la DRAC.

Pourquoi et comment s'orienter vers le mécénat pour une association ou une entreprise ?

- **Motivations, craintes et points de vigilance vis à vis d'un engagement dans le mécénat** par la chargée de mission Mécénat du Ministère du Développement durable.
- **Présentation du cadre légal du mécénat et des financements alternatifs** par le cabinet Co-Alliance et l'Ordre des Experts Comptable de Bourgogne Franche-Comté.

11h00

Ateliers participatifs

- **1^{er} atelier : « rapprochement association – entreprise : les bonnes pratiques »**
Témoins : Délégation régionale EDF en Bourgogne et Radio Dijon Campus, entreprise « Les salaisons dijonnaises » et fonds de dotation FONDALIM.
- **2^{ème} atelier : « Les financements alternatifs : mode d'emploi »**
Témoins : plate-forme de financement participatif « Graines de Start », plate-forme bourguignonne de Finances Solidaires et Rotary Club Dijon Toison d'Or.

12h00

Restitution des 2 ateliers

12h30 – 14h00 : déjeuner-buffet

14h00

Tables rondes et témoignages de mécènes et porteurs de projet

- **Mécénat de compétence** : Fondation Orange et Habitat et Humanisme 21.
- **Mécénat direct et partenariat entreprise-association** : Options Telecom et « Ici et ailleurs », Délégation régionale Bourgogne GDF Suez et Club Face, Partenariat : Holcim Granulats et Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne.
- **Mécénat indirect** :
Fondation AG2R-La Mondiale BFC et « les Chouettes du cœur ».
Club Entreprises et mécénat en Bourgogne : présentation de l'appel à projets du fonds de dotation du club.

17h30

Clôture par la Directrice de la DRAC

17h45

Remise du prix du lauréat du fonds de dotation Entreprises et Mécénat en Bourgogne suivi d'un cocktail.

DREAL Bourgogne (amphi Voltaire) - 21 bd Voltaire, 21 000 Dijon

contact : sdd.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr - 03 45 83 20 05

Inscription en ligne obligatoire : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/>

(page d'accueil > rubrique : actualités)

Journée « Mécénat et Partenariat » - 21 novembre 2014

DREAL et DRAC Bourgogne

en collaboration avec Co-Alliance



Programme et intervenants

Animation : Nadège Hubert

9h30 –11h00 Amphi	CONTEXTE et CADRAGE
9h30 - 9h45	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ Accueil des participants <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Corinne ETAIX</u>, directrice de la DREAL Bourgogne ▶▶ Discours d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Éric DELZANT</u>, Préfet de la Région Bourgogne ou son représentant
9h45 – 10h00	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ Présentation du pôle Mécénat en Bourgogne <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Fabienne HEBRARD</u> (responsable mécénat DREAL) ▶ <u>Isabelle BOUCHER-DOIGNEAU</u> (responsable mécénat DRAC)
10h00-11h00	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ Pourquoi et comment s'orienter vers le mécénat DD pour une association ou une entreprise. <ul style="list-style-type: none"> • Motivations, craintes et points de vigilance vis à vis d'un engagement dans le mécénat <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Janick LOUISE-ADELE</u>, (chargée de mission mécénat, Ministère du Développement durable) • Présentation du cadre légal du mécénat et des financements alternatifs. <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Virginie TAUPENOT</u> (dirigeante du Cabinet CoAlliance) ▶ <u>Éric CORRET</u> (vice-président de l'Ordre des Experts Comptables Bourgogne Franche-Comté)
11h - 12h00	<p>Ateliers participatifs et témoignages</p> <p>« mécènes – mécénés »</p> <p><i>Choix de l'atelier à l'inscription.</i></p>
1 ^{er} atelier (Amphi)	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ « Rapprochement association – entreprise : les bonnes pratiques » <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Hervé BESSERER</u>, responsable communication de la Délégation régionale EDF Bourgogne et <u>Nadège HUBERT</u>, administratrice, Radio Dijon Campus ▶ <u>Arnaud SABATIER</u>, dirigeant des Salaisons Dijonnaises et <u>Alain GERBET</u>, bénévole du fonds de dotation FONDALIM (mécénat pour les associations d'aide alimentaire).
2 ^{ème} atelier (Salle Colette)	<ul style="list-style-type: none"> ▶▶ « Les financements alternatifs : mode d'emploi » <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Christian GUFFROY</u>, animateur de la plate-forme bourguignonne de Finances Solidaires ▶ <u>Véronique PAVELOT</u>, directrice du Pôle d'Économie Solidaire de l'Agglomération Dijonnaise et <u>Romain BAZIN</u>, chargé d'accompagnement et coordinateur de la plate-forme de financement participatif «Graines de Start » ▶ <u>Alain MOUILLON</u>, Rotary Club Dijon Toison d'Or



12h – 12h30 Amphi	» Restitution des 2 ateliers
12h30-14h30	<i>Déjeuner – buffet (hall de l’amphi) / échanges entre les participants</i>
14h30- 17h15 Amphi	Tables-ronde et témoignages sur les différentes formes de mécénat et partenariat.
14h30-15h00	<p>» Mécénat de Compétences</p> <p>▶ <u>Francis JACQUERAY</u>, délégué régional Mécénat de la Fondation Orange, <u>Patrice LACENAIRE</u>, mécénat de compétences, Orange, et <u>Jacques REUMAUX</u>, Président d’Habitat et Humanisme 21</p>
15h00-16h30 15h00-15h30 15h30-16h00 16h00-16h30	<p>» Mécénat direct et partenariats entreprise-association</p> <p>▶ <u>Gwenaël GUERMEUR</u>, responsable Foncier-Environnement de Holcim Granulats et <u>Romain GAMELON</u>, directeur du Conservatoire d’Espaces Naturels de Bourgogne.</p> <p>▶ <u>Pierre-Antoine KERN</u>, dirigeant de Options Telecom et <u>Alain CHOBERT</u>, directeur artistique de l’association Ici et Ailleurs</p> <p>▶ <u>Catherine MINAUX</u>, déléguée régionale Bourgogne GDF Suez (présentation du club d’entreprises Face /Agir contre l’exclusion)</p>
16h30-17h30	<p>» Mécénat indirect via un fond de dotation ou une fondation</p> <p>▶ <u>Stéphane BAUW</u>, directeur régional AG2R La Mondiale Bourgogne-Franche-Comté et <u>Hubert JOSSELIN</u>, Chargé de Communication, de l’association les Chouettes du Cœur.</p> <p>▶ <u>Stéphane BAUW</u> et <u>Pascal TOURNIER</u>, administrateurs du Club Entreprises et Mécénat en Bourgogne : présentation du club et de l’appel à projets du fonds de dotation.</p>
17h30 – 17h45	<p>» Discours de clôture</p> <p>▶ <u>Christelle CREFF</u>, directrice de la DRAC Bourgogne ou son représentant</p>
17h45-18h00	<p>» Remise du prix au lauréat de l’appel à projet du fonds de dotation Entreprises et Mécénat en Bourgogne</p> <p>▶ <u>Daniel EXARTIER</u>, secrétaire et les administrateurs du Club Entreprises et Mécénat en Bourgogne</p>
18h00-19h00	» Cocktail, échanges entre les participants

Les présentations seront en ligne très prochainement sur le site de la DREAL Bourgogne :
www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr



QU'EST-CE QUE LE MÉCÉNAT ?

► Le mécénat est considéré comme "**le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe** de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne **pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général**". Il se traduit par le versement d'un don (en numéraire, nature ou compétences) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général.

Si le bénéficiaire est éligible au mécénat, ce don ouvre droit, pour les donateurs, à certains avantages fiscaux (*réduction d'impôts de 60 % du don pour les entreprises, 66 % pour les particuliers*).

► Les actions de mécénat peuvent s'opérer sous plusieurs formes et peuvent concerner de nombreux domaines d'intervention : **philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel** ou à **la défense de l'environnement**.

► Le mécénat est **un acte philanthropique qui n'entraîne pas de contrepartie " directe " de la part du bénéficiaire envers son mécène** et en disproportion marquée avec le montant du don : $\leq 25 \%$ du montant du don, contrairement au parrainage assimilé à de la publicité, soit 100 % de contrepartie.

L'ÉTAT ET LE MÉCÉNAT

Le Ministère de la Culture et de la Communication a célébré en 2013 le dixième anniversaire de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite « loi Aillagon ». Cette loi n'a pas été seulement à l'origine d'un développement sans précédent du mécénat d'entreprise et de la philanthropie individuelle en France, notamment en faveur de la culture. Elle a aussi créé de nouveaux réflexes, de nouveaux comportements, de nouvelles habitudes... et contribué à modifier de façon importante le rapport entre le monde de l'entreprise et le monde de la culture.

Le mécénat est désormais valorisé par le Ministère de la culture et de la communication mais aussi par le **Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie**, qui a créé une "mission" dédiée au mécénat.

LE RÔLE DE LA DRAC BOURGOGNE EN MATIÈRE DE MÉCÉNAT

► **Coordonner les actions** du Ministère de la Culture et de la Communication en matière de mécénat dans le domaine de l'art et de la culture.

► **Développer et faire fructifier les partenariats** signés entre la DRAC de Bourgogne et les principaux partenaires que sont la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, le Conseil supérieur de notariat et l'Ordre des experts comptables.

► **Soutenir la création de fonds de dotation** et être en relation avec les fondations et les chefs d'entreprise.

► **Accompagner les porteurs de projets** pour le recours au mécénat culturel, vérifier leur éligibilité, les diriger vers des structures de conseil et d'accompagnement ou les services fiscaux.

► **Les conseiller sur la communication**, la manière d'aborder les chefs d'entreprise, etc.

LA MISSION MÉCÉNAT DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

► **La mission mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable, au sein du Commissariat Général au Développement Durable, agit pour assurer la promotion du mécénat environnemental. Son rôle est :**

- de coordonner et de professionnaliser l'action du ministère et des acteurs en matière de mécénat, notamment au travers de conventions signées avec des établissements publics,
- de diffuser les nouvelles dispositions législatives et réglementaires auprès de ses partenaires,
- de développer et d'animer des « cercle des mécènes et donateurs » du ministère,
- de susciter et d'aider à la création de fondations.

► Elle intervient pour **diffuser les savoir-faire** liés à cette démarche d'engagement et pour permettre aux entreprises de se rapprocher des porteurs de projet.

► **La mission a défini des orientations stratégiques** qui visent à concourir au développement du mécénat d'entreprise pour le développement durable : parmi celles-ci, **le soutien de projets entrant dans des thématiques définies comme prioritaires**, à l'exemple de projets liés à la **préservation de la biodiversité** ou encore ceux favorisant le **mécénat croisé environnement/solidarité**.

Pour agir au plus près de ces entreprises mais aussi des porteurs de projets sur tout le territoire, des correspondants mécénat ont été nommés dans les services déconcentrés de l'État. En Bourgogne, la mission est exercée à la DRAC au sein du service communication depuis 2006 et en DREAL depuis 2013 au sein du Service Développement Durable.

LA CRÉATION D'UN PÔLE MÉCÉNAT EN BOURGOGNE

L'État en Bourgogne (DRAC et DREAL), en accord avec ses partenaires, a décidé créer **un guichet unique, plate-forme/centre de ressources du mécénat et de la levée de fonds**.

Tous les acteurs concernés ont témoigné de leur intérêt de **se fédérer pour dynamiser et favoriser le mécénat en Bourgogne**.

► **Les objectifs :**

- **Maintenir et développer le nombre et la qualité des projets mécénés en Bourgogne en fédérant tous les acteurs du mécénat en Bourgogne** : entreprises / fondations et fonds de dotation ayant pour objet de financer des projets d'intérêt général / plateformes de levée de fonds / particuliers / institutionnels (Ordre des Experts Comptables, notaires, CCI, réseau de l'Économie Sociale et Solidaire... mais aussi les services déconcentrés de l'État concernés (services fiscaux, DREAL, etc...) sur toutes les disciplines concernées.
- **Mettre en place un observatoire et centre de ressources des pratiques et des actions de mécénat en Bourgogne**
 - Recenser et valoriser toutes les actions de mécénat sur le territoire et rendre les actions visibles et pertinentes
 - Récupérer des chiffres et des données (nombre d'associations, d'entreprises mécènes, de fonds de dotation, évolution du nombre de demandes de rescrits, montant de projets, etc...) pour mieux connaître le potentiel régional et proposer un accompagnement approprié.
- **Informé, sensibiliser et inciter à la pratique du mécénat par tous les acteurs :**
 - **porteurs de projets** : les informer, pré valider leurs projets et les orienter vers les bons interlocuteurs et en les valorisant au niveau de la banque de projets ou de la plateforme de financement participatif.
 - **entreprises** : faire connaître le dispositif aux chefs d'entreprise, leur proposer une base de projets "prêts à mécéner", créer un réseau pour faciliter la levée de fonds, valoriser les clubs de mécènes et favoriser leur création.
 - **particuliers** : mettre à disposition les informations nécessaires et des projets à financer via la banque de projets et la plate-forme de financement participatif.

Club Entreprises et Mécénat en Bourgogne



Pourquoi un « club Entreprises et Mécénat en Bourgogne » ?

Le **club Entreprises et Mécénat en Bourgogne** a été créé en 2009 et exerce ses compétences territoriales sur la région bourgogne auprès des entreprises.

Il a pour objectif de :

- favoriser et promouvoir le mécénat auprès des entreprises de la région Bourgogne,
- fédérer les chefs d'entreprise autour de cette pratique,
- conseiller les chefs d'entreprise,
- battre en brèche les idées reçues sur le mécénat,
- favoriser le partage d'expériences.

Pour parvenir à ces objectifs, le club :

- informe, sensibilise et associe les acteurs de la vie économique et sociale à ses actions,
- affiche des valeurs d'intégrité et de qualité de services,
- met en œuvre des actions ciblées permettant de répondre à son objet (mailings, organisation de réunions thématiques dédiées, soutien et hébergement du site www.mecenat-bourgogne.org)

Contact : Club Entreprises et Mécénat – place Jean Bouhey – 21 074 Dijon - contact@mecenat-bourgogne

Qui sont les principaux partenaires du club ?

18 entreprises mécènes, grandes entreprises comme des PME/TPE bourguignonnes, se rejoignent autour des valeurs communes du mécénat.

Il est important de communiquer sur le fait que le mécénat n'est pas réservé exclusivement aux grands groupes . En effet, la majorité des entreprises mécènes sont des entreprises de moins de 200 salariés (9 entreprises mécènes sur 10, la moitié du budget total du mécénat).

Pour en savoir plus, cf. la plaquette de présentation du club jointe à ce dossier de presse « *Un réseau d'entreprises mécènes autour de convictions et de valeurs partagées* ».

Le site internet du club Entreprises et Mécénat en Bourgogne



Mécénat En Bourgogne

Le site du club entreprises et mécénat en Bourgogne

Le site du Mécénat en Bourgogne (www.mecenat-bourgogne.org) a été créé en 2011 à l'initiative du "club entreprises et mécénat en Bourgogne". Il relate les actions de sensibilisation, d'information, de partage d'expériences et de mécénat auprès des entreprises du territoire bourguignon, sur tous les secteurs couverts par le mécénat (philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la

diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques). Il diffuse l'information la plus large possible sur le mécénat et veut favoriser la dynamique régionale autour du mécénat, l'implication et la mobilisation des entreprises bourguignonnes.

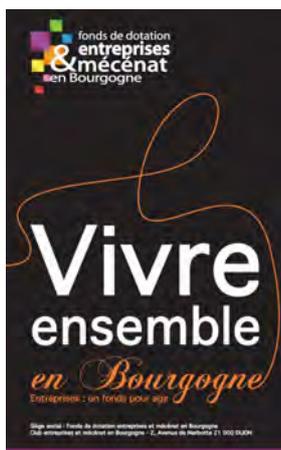
Focus sur le Fonds de dotation Entreprises et Mécénat en Bourgogne

Pourquoi créer un fonds de dotation ?

Le club Entreprises et Mécénat en Bourgogne développe la pratique du mécénat en favorisant le partage d'expérience et en fédérant les énergies autour de ses valeurs.

Pour promouvoir toujours plus le mécénat auprès des entreprises de son territoire, le club a décidé de lancer en juin 2014, un fonds de dotation « Entreprises et Mécénat en Bourgogne ».

« Vivre ensemble en Bourgogne : un fonds de dotation pour agir »



Il permet aux associations bourguignonnes reconnues d'intérêt général, d'agir et de créer de nouveaux programmes pour le développement du territoire.

Il vise à récompenser des projets portant sur la thématique du « vivre ensemble » sans exclusion de domaine d'intervention (humanitaire, culturel, éducatif, environnementaux, etc.). Il procédera par appels à projets une fois par an.

Pour sa première année, le fonds disposait d'une enveloppe de 9 000€.

Les modalités de sélection pour ce 1^{er} appel à projets (les associations avaient jusqu'au 30 juin 2014 pour déposer leurs projets) :

Eligibilité du porteur de projet :

- Toute association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège en Bourgogne et reconnue d'intérêt général.
- Pas de durée minimale d'existence.

Eligibilité du projet :

Seront éligibles au fonds de dotation entreprises et mécénat en Bourgogne :

- Les projets produits et réalisés en Bourgogne.
- Les projets qui respectent les normes d'envoi du dossier de candidature présenté ci-après.

Critères d'évaluation :

- Les projets éligibles seront analysés et sélectionnés suivant différents critères :
- Cohérence et viabilité économique du projet.
- Dimensionnement humain.
- Essaimage et persistance.
- Innovation et originalité.
- Contribution au développement et à la notoriété du territoire.
- Visibilité.

En savoir plus : http://www.mecenat-bourgogne.org/sites/default/files/fonds_de_dotation_entreprises_et_mecenat_en_bourgogne.pdf

Le lauréat du premier appel à projet du fonds de dotation



Un réseau
d'associations
au service
du patrimoine

La **Fédération Rempart Bourgogne** souhaite restaurer le patrimoine afin de créer des activités pérennes pour participer au développement et à la promotion d'un territoire. Ces animations, au-delà de la mise en valeur d'un site patrimonial, créent une dynamique locale touristique et économique et favorisent une cohésion sociale autour d'un projet collectif.

Tête de réseau, la Fédération coordonne le dispositif "chantiers de bénévoles" .

En savoir plus : <http://www.rempart.com/asso-rempart-bourgogne/2465>

Description du projet bénéficiaire du fonds de dotation :

Le projet concerne la réalisation de chantiers de bénévoles internationaux pour la restauration du patrimoine sur la région Bourgogne. 20 chantiers seront organisés et accueilleront 200 volontaires âgés principalement de 18 à 25 ans issus de tous les horizons géographiques, culturels et sociaux.

Contact Rempart Bourgogne Franche-Comté :

Corinne Molina – Directrice

Pierre Chaumont - Président

Adresse : REMPART Bourgogne

38 rue des forges

21000 Dijon

Tel. : 03 80 30 72 01

Fax : 03 80 30 72 94

Courriel : bourgogne@rempart.com

Pourquoi rejoindre le club entreprises et mécénat en Bourgogne ?

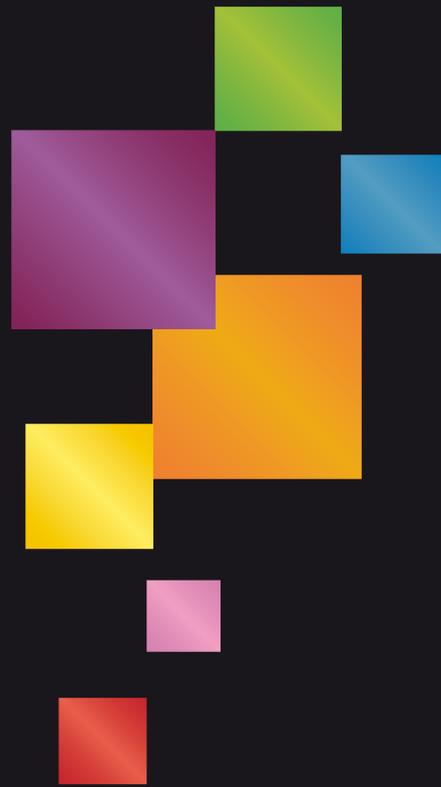
7 BONNES RAISONS D'ADHÉRER AU CLUB

- Partager les valeurs et l'expérience de notre réseau
- Accéder à une banque de projets éligibles
- Bénéficier d'un accompagnement
- Contribuer au développement de notre territoire
- Amplifier la visibilité de vos actions
- Être invité aux grands événements
- Être acteur d'un projet collectif : en participant par exemple au fonds de dotation « entreprises et mécénat en Bourgogne »

Le club entreprises et mécénat en Bourgogne a pour objet de développer la pratique du mécénat en favorisant le partage d'expérience et en fédérant les énergies autour de ses valeurs.

Vous, entrepreneur, qui partagez cette ambition, contactez-nous ou rejoignez-nous en vue de construire ensemble l'entreprise citoyenne de demain.

Contactez-nous :
contact@mecenat-bourgogne.org



Club entreprises et mécénat en Bourgogne
BP 17440
21074 Dijon Cedex

Retrouvez toutes nos informations sur le site
www.mecenat-bourgogne.org

MEMBRES FONDATEURS

Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
Caisse des Dépôts
CCI Côte-d'Or
Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne - Franche-Comté
Dijon Habitat
Géotec
i-com

MEMBRES ADHÉRENTS

AG2R LA MONDIALE
Cabinet ACC
Cabinet AGC Développement
Cabinet Cléon Martin Broichot et Associés
Cabinet Expertise et Techniques Comptables (ETC)
Co-Alliance
DRAC
EDF
GDF SUEZ
SA Darcy Palace
Salaisons dijonnaises

En partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne



Un réseau d'entreprises mécènes

autour de convictions et de valeurs partagées

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Selon une récente enquête CSA, malgré une conjoncture difficile le mécénat résiste, les entreprises entendent jouer un rôle de soutien à l'intérêt général au-delà de leurs activités purement commerciales.

Né en 2008 à l'initiative de quelques membres fondateurs, le club entreprises et mécénat en Bourgogne se donne l'objectif de fédérer le plus grand nombre d'entreprises de Bourgogne, petites ou grandes, autour des valeurs du mécénat, et de leur en faire connaître tous les aspects pratiques, via notamment son site internet : www.mecenat-bourgogne.org

Le mécénat est fédérateur pour nos salariés et donne du sens à notre communication ; il contribue à créer l'identité de notre entreprise et à garder la confiance de nos clients. Il témoigne clairement de notre volonté de relier économie et engagement sociétal et citoyen.

Je suis donc très fière de présider le club entreprises et mécénat en Bourgogne, me réjouis de l'enthousiasme et de l'énergie créative portés à mes côtés par chacun de ses membres, et forme le vœu que de plus en plus d'entreprises nous rejoignent pour partager ces valeurs et soutenir de belles actions locales, au service du rayonnement de notre beau territoire de Bourgogne.

Aline Morancho

Directrice régionale de la Caisse des Dépôts en Bourgogne

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme et d'intérêt général au service des politiques publiques du territoire ; en phase avec ses valeurs du long terme et les besoins de la société, elle soutient spécialement sur la durée des actions de mécénat culturel destinées aux publics éloignés de la vie culturelle. Les projets se déclinent régionalement, en proximité avec les acteurs du territoire.

LE MOT DU SECRÉTAIRE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or consciente des enjeux économiques du mécénat a créé en 2005 une commission mécénat sur recommandation du ministère de la Culture et de l'Association Française des Chambres de Commerce.

Devant l'intérêt suscité par cette commission mécénat, la CCI Côte-d'Or et 6 autres membres ont décidé de fonder le club entreprises et mécénat en Bourgogne.

Le club entreprises et mécénat en Bourgogne permet aux entreprises de toutes tailles, de participer, à leur mesure, à la vie de leur territoire.

L'entreprise, personne morale, devient personne humaine en souscrivant au développement artistique, technique, environnemental et solidaire. Son action prend la forme de financement, de compétence et/ou de moyens humains. Le choix du mécénat transmet tout d'abord une nouvelle image au sein de l'entreprise, car la réussite de cet investissement implique l'adhésion du personnel qui s'identifie et retire une fierté de cette action.

A l'extérieur, l'entreprise mécène est reconnue actrice de la société civile, dans un monde où elle n'est pas forcément attendue mais où elle a toute sa place. Le mécénat, c'est une stratégie à inclure dans le développement naturel de votre entreprise.

Daniel Exartier

Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

LE MOT DU TRÉSORIER

Notre Ordre professionnel est très actif pour promouvoir le mécénat car nous sommes convaincus de son utilité au service des entreprises et du développement de nos territoires. Notre implication s'appuie sur une triple légitimité :

Une légitimité technique : les experts-comptables sont les mieux à même de conseiller utilement les entreprises et les associations, considérant que le mécénat bénéficie d'une réglementation fiscale particulièrement et attractive,

Une légitimité citoyenne : Les experts-comptables font la promotion du mécénat pour faire émerger la créativité et inciter leurs clients à devenir, par ce levier, acteurs du rayonnement de nos territoires. Soutenir des actions de mécénat, c'est aussi un moyen de se différencier, d'afficher à l'extérieur des valeurs positives pour son entreprise et son image,

Une légitimité opérationnelle : les experts-comptables sont au cœur de l'économie réelle. Ils travaillent auprès des entreprises qu'ils accompagnent au quotidien. Mais ce sont aussi, eux-mêmes, des chefs d'entreprises à la tête de leur cabinet. C'est ainsi, que de nombreux cabinets de toutes tailles, grands comme petits, se sont engagés depuis longtemps dans des actions de mécénat. En ce sens, je suis fier de dire que les experts-comptables sont bien souvent des mécènes qui donnent l'exemple. Ils ouvrent une voie que nous espérons à terme la plus large possible.

Rémy Seguin

Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne - Franche-Comté

LE MÉCÉNAT CONCERNE AUSSI LES TPE/PME...

Oui, les PME de moins de 200 salariés sont les forces vives du mécénat ! Elles représentent neuf entreprises mécènes sur dix et la totalité des sommes versées avoisine la moitié du budget total du mécénat.

LE MÉCÉNAT COÛTE CHER À L'ENTREPRISE !

Non ! Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 60%* des versements effectués. (dans la limite de 0.5%* CA HT) et de contreparties raisonnables. Exemple : pour un don de 1 000 € - réduction d'impôt de 600 € - contrepartie maximum de 250 € = coût net pour l'entreprise de 150 €.

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat/

* suivant législation en vigueur

LE MÉCÉNAT, C'EST FORCÉMENT EN NUMÉRAIRE ?

Non, votre entreprise peut devenir mécène en mettant à disposition les compétences de votre personnel pour une durée limitée (mécénat de compétence), ou en apportant des moyens matériels et/ou techniques (mécénat en nature).

LE MÉCÉNAT C'EST COMPLIQUÉ !

Faux, le club entreprises et mécénat en Bourgogne est là pour vous accompagner. Un site internet a été créé, sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires, notamment des modèles de conventions prêtes à l'emploi.

www.mecenat-bourgogne.org

LE MÉCÉNAT, C'EST DIFFÉRENT DU SPONSORING ?

Vrai, le mécénat est un don et non une charge d'exploitation pour l'entreprise. Il est utilisé par le donateur pour promouvoir la notoriété de son entreprise alors que le sponsoring est utilisé par l'entreprise pour promouvoir ses marques ou ses produits.

LE MÉCÉNAT NE RAPPORTE RIEN À MON ENTREPRISE...

Faux, le mécénat permet de développer plusieurs dimensions de l'entreprise :

- Une image citoyenne en contribuant à améliorer l'image de l'entreprise. Les projets mécénés bénéficient généralement d'une bonne couverture médiatique.
- Un ancrage territorial en créant et renforçant des liens avec les acteurs locaux (collectivités, partenaires, riverains,...).
- Une communication interne en fédérant les collaborateurs autour de projets citoyens.

LE MÉCÉNAT EST DESTINÉ UNIQUEMENT AUX ACTIONS CULTURELLES !

Non, le mécénat culturel représente une action sur quatre. Les entreprises mécènes interviennent aussi sur des projets à caractère solidaire, environnemental, social, sportif et dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la recherche.

Communiquez autrement avec le mécénat